

Le fonctionnement des supports de communication et d'écriture carcéraux.

Nous avons étudié les contraintes générales liées au dispositif qu'est l'univers carcéral et les différences qu'elles comprenaient par rapport au fonctionnement de la communication en société. Nous partirons désormais sur l'hypothèse que ces contraintes influencent le choix des détenus concernant leurs supports de communication et d'écriture. Celui-ci s'établit en construisant ce qu'Isabelle Klock-Fontanille appelle le « support formel » :

Cette élaboration se fait en trois étapes :

- 1. tout d'abord, on sélectionne une portion de matière ;*
- 2. ensuite, on sélectionne une dimension d'un support (surface) ;*
- 3. enfin, on définit un mode d'organisation de cette surface, une syntaxe qui fait sens (cadres, repères, directions, etc.).*

Le « support formel », c'est donc la nature de « dimension d'inscription », la sélection des limites et des règles d'inscriptions (la syntaxe)³⁶².

Les détenus passent donc par ces trois étapes lors de l'utilisation de chacun de leurs supports de communication et d'écriture et nous allons les retracer en fonction du contexte particulier de chaque support et de l'emploi qui en est fait. Ainsi seront analysés les supports du papier, du mur, de la peau et du corps dans son ensemble. Ce sont en effet les supports de communication principaux utilisés par les détenus. Cette construction ne peut se faire sans avoir d'abord envisagé le rôle de chacun de ces supports vis-à-vis de son utilisateur, ses caractéristiques contextuelles spécifiques (le support matériel lui-même et son fonctionnement au sein de la prison) et les raisons de ce choix de support pour les détenus.

II.1. Le papier : support d'écriture variant selon le contexte de contraintes carcérales.

Nous choisissons de commencer par le support du papier puisque celui-ci est le support de communication le plus utilisé en prison, offrant le plus de contextes de mise en pratique que les autres. Ceux-ci expliquent comment les contraintes se développent en fonction des niveaux de la structure carcérale impliqués : le niveau général de l'autorité administrative contrôlant tous les détenus, le niveau d'une censure importante concernant les échanges avec l'extérieur, le niveau moins surveillé des ateliers et enfin, le niveau interactionnel entre un nombre restreint de détenus qui permet d'accéder au moyen de communication le moins contraignant. Ce support nous permet également de démontrer plus précisément en quoi l'écriture carcérale, notion évoquée dans la première partie, se différencie de l'écriture utilisée en société libre.

³⁶². Isabelle KLOCK-FONTANILLE, « Des supports pour écrire : d'Uruk à internet. », *op. cit.*, § 43-45.

***Fonctionnement sociétal :**

Le support ne peut se concevoir qu'en contexte et selon un regard spécifique. Prenons l'exemple d'une feuille de papier : c'est un matériau (la cellulose) industriellement réagencé en « papier » (procédé de fabrication) et mis en forme (une feuille) selon un certain format standardisé (des dimensions physiques, A0, B0...), avec des propriétés spécifiques (type de papier, texture, couleur, épaisseur, main...).

C'est aussi une unité de mesure industrielle, éditoriale et rédactionnelle (feuille, puis cahier, puis page...), et c'est enfin une prédétermination d'usage social, technique et sémiotique, un « espace graphique », relatif à une « pensée de l'écran », c'est-à-dire tout ce qui permet de concevoir l'espace de l'écriture³⁶³.

Le support qu'est le papier³⁶⁴ participe donc à « la construction de l'univers sensible ³⁶⁵» par sa couleur, sa texture, son utilisation – en fonction de son format et de l'usage général qu'en fait la société – et son contenu selon le contexte donné au moment de la lecture.

***Manifestation³⁶⁶ générale du support du papier en prison :**

Pour un papier utilisé en prison ou au-dehors, les contenus seront différents puisque le contexte d'utilisation varie. Pour la prison, les utilisations sont administratives, postales, artistiques et privées et chacune de ces utilisations imposent des règles concernant la forme et le contenu, ainsi que la pratique en elle-même. Il ne sera pas non plus utilisé pour les mêmes raisons en fonction du statut des personnes qui appartiennent au même contexte (détenus, surveillants, etc.), ce qui changera son contenu et son statut. En effet, un document rédigé par un surveillant ou un autre membre de l'administration pénitentiaire aura un statut officiel, alors que celui rédigé par un détenu ne pourra pas l'obtenir. Nous nous concentrerons sur le point de vue des détenus, parce qu'il nous semble que celui-ci est plus significatif et il nous dévoile mieux le fonctionnement des contraintes carcérales. Nous allons donc étudier le fonctionnement de ce support en fonction de ses différentes utilisations carcérales.

³⁶³. Philippe QUINTON, « Le discours du support », Actes Sémiotiques, 2009, en ligne sur : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/3191> [consulté le 28.05.2015].

³⁶⁴. Cf. l'opposition qui est faite entre le support du papier et le numérique et l'évolution du papier qui n'est plus un support mais une représentation avec l'ère du numérique in Yves JEANNERET, « Les semblants du papier : l'investissement des objets comme travail de la mémoire sémiotique » in *Communication et Langages*, vol. 153, 2007, p.79-94, en ligne sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/colan_0336-1500_2007_num_153_1_4676 [consulté le 27.05.2015].

³⁶⁵. Jacques FONTANILLE, « Du support matériel au support formel », in *L'écriture entre support et surface*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2005, p. 185.

³⁶⁶. Pour mieux se représenter le plan de la manifestation, cf. Algirdas Julien GREIMAS, *Essais de sémiotique poétique*, Paris, Librairie Larousse, coll. « L », 1972, p. 14.

II.1.1. Contexte administratif : choix d'un support standard et ses conditions d'existence carcérale.

Le contexte administratif concerne ici l'utilisation du support du papier dans le cadre d'une correspondance de la part des détenus avec, pour destinataires, des membres du personnel pénitentiaire, quels qu'ils soient, son contenu important peu.

***Caractéristiques spécifiques du papier dans ce contexte :**

Le papier est ici obligatoirement d'un format standard (A4 ou papier à lettres) et ne peut, pour que les destinataires le considèrent comme officiel, présenter d'originalité quelconque, que ce soit dans sa forme ou dans son contenu. Le papier doit, dans la mesure du possible pour le détenu, en fonction de ses moyens financiers ou de ce qui peut lui être fourni par ses proches, être de couleur blanche et l'écriture doit être lisible, d'une encre de couleur courante et visible (noire ou bleue, le plus souvent). Sans cela, la demande ne peut être prise en compte, tout simplement parce qu'elle ne peut pas être lue ni comprise. Sa qualité dépendra de ce que le détenu peut se fournir (médiocre si peu de moyen, supérieure s'il peut se le permettre et s'il choisit d'ajouter une valeur qualitative de son support à sa communication, dans un but de valorisation de son message).

***Rôle pour les détenus :**

Ce support a pour but d'entrer en interaction avec une forme d'autorité quelconque, comme l'administration pénitentiaire principalement, les avocats, le service médical, etc. Il sert à faire une demande particulière et sa présentation officielle permet aux destinataires de le considérer comme important. Il arrive cependant, avec la surpopulation carcérale, que toutes les demandes ne soient pas prises en compte, qu'elles soient classées selon le degré d'urgence qu'elles semblent contenir. Utiliser ce support de communication permet aux détenus de participer au système carcéral, de montrer qu'ils cherchent à en comprendre le fonctionnement et démontrer ainsi parfois l'absurdité de vouloir que tout passe par l'administratif.

***Raisons de ce choix :**

Ce support est plus souvent obligatoire que véritablement un choix pour les détenus, dans le cadre d'un courrier administratif. S'ils veulent que leur demande aboutisse, le meilleur moyen d'y arriver est de respecter les règles administratives. Si les détenus font ce choix en ayant conscience de ces règles, c'est aussi parce qu'ils veulent montrer que leur demande est importante et requiert de l'attention. Ce sont donc les contraintes carcérales qui témoignent d'une nécessité de passer par des courriers officiels pour communiquer avec les diverses autorités de l'établissement.

***Fonctionnement :**

Le déroulement de l'utilisation de ce support tourne autour des règles à suivre. Une fois que le courrier est écrit, il est déposé dans un bac fermé servant de boîte aux lettres

présent dans les salles communes au sein de la prison ou confié aux surveillants. La bonne destination ou non de ce courrier dépend des intermédiaires qu'elle rencontre, qui jugent le contenu comme pouvant être traité ou non par la personne choisie comme destinataire par le détenu. La censure est aussi interne.

Le courrier administratif peut concerner une demande spécifique des détenus concernant des documents qui peuvent leur être fournis. Concernant les documents auxquels le détenu peut avoir accès, la loi est assez stricte³⁶⁷.

Pour obtenir la communication du document administratif souhaité, le détenu doit en faire la demande par écrit au chef d'établissement. Cette demande comportera l'intitulé du document, ainsi que la forme de la communication désirée. En effet, le détenu peut soit consulter le document en présence d'un agent, soit en solliciter une copie à ses frais. [...] Si la requête est demeurée sans réponse pendant un délai d'un mois, le détenu doit considérer qu'elle a été rejetée³⁶⁸.

Ici encore, les règles sont internes à la prison, puisque cela implique un accès restreint, avec une demande précise qui ne pourra être acceptée que selon certains critères et elle peut être communiquée aux frais du détenu.

***Règles d'inscriptions et organisation spatiale :**

Pour toute correspondance administrative, en prison comme à l'extérieur, il existe des règles particulières de mise en page, issues d'une convention culturelle. En prison, ces règles sont seulement conseillées et ne concernent que la correspondance entre les détenus et l'administration pénitentiaire, mais si elles existent, c'est parce qu'elles permettent aux membres du personnel pénitentiaire de s'y retrouver plus facilement quant au but de la lettre, pour savoir s'il s'agit ou non d'une demande, pour comprendre l'objet de celle-ci, etc. Les détenus, le plus souvent, ont été très peu scolarisés et ne connaissent donc pas les règles à suivre pour adresser une lettre à quelqu'un, ce qui est pris en compte dans les documents qui sont transmis aux détenus à leur arrivée³⁶⁸ :

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur³⁶⁹

Figure 9 : Modèles de courriers internes

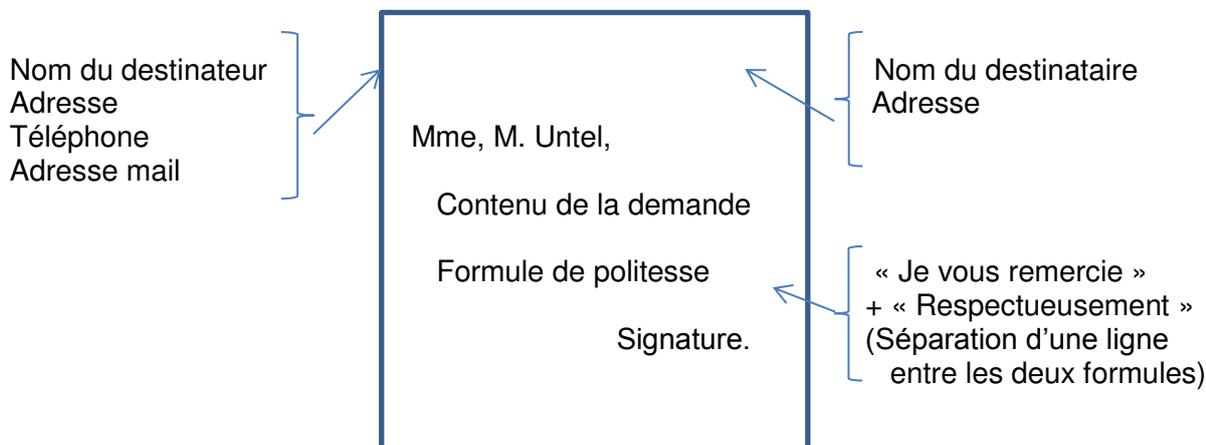
Nous remarquons donc que les phrases-types proposées sont non seulement des règles à suivre en termes de contenu, mais aussi pour l'organisation spatiale et la mise en forme de la syntaxe : il faut sauter des lignes (saut désigné par //) entre l'intitulé qui évoque le

³⁶⁷. Cf. à ce sujet : Olivia CLIGMAN, Laurence GRATIOT et Jean-Christophe HAMOTEAU, *Le droit en prison*, Paris, Editions Dalloz, 2001, p. 147-149.

³⁶⁸. Cf. Annexe 16 pour document entier.

³⁶⁹. *Accès à la culture et aux savoirs de base des détenus : Kit du praticien*, ANLCI du Limousin, disponible en téléchargement légal sur : <http://www.anlci.gouv.fr/content/search?SearchButton=Recherche&SubTreeArray=2%2C146&SearchText=kit+du+praticien&x=0&y=0> [consulté le 23.01.2016], document PDF p. 52.

destinataire et le premier paragraphe, de même avant les salutations, etc. Par ce document, nous nous rendons compte que la démarche à suivre est différente selon les destinataires et qu'elle est catégorisée selon eux et selon la demande du détenu. Le papier utilisé pour la correspondance est donc composé comme suit :



Les règles d'inscription du contenu de ce support sont spécifiques à ce contexte administratif, puisque, nous allons le voir, pour les courriers personnels, elles sont tout autres.

II.1.2. Contexte semi-privé de la correspondance postale : choix d'un support censurable et ses conditions d'existence carcérale.

La correspondance est ici envisagée uniquement entre les détenus et leurs proches, puisqu'elle répond à des règles différentes du courrier administratif interne et ce, malgré la censure de l'administration pénitentiaire. Elle fonctionne d'une manière particulière en prison et nous allons voir en quoi.

*Caractéristiques spécifiques du papier dans ce contexte :

Le papier utilisé pour la correspondance en prison peut être divers (feuilles blanches, de couleurs, plus artistiques pour les dessins personnels et d'ateliers, etc.) mais les papiers trop coûteux reçus dans les courriers sont conservés ou jetés par l'administration pénitentiaire³⁷⁰. Il correspond, le plus souvent, aux fournitures accessibles en cantine et parfois, à celles fournies dans les colis des proches.

*Rôle pour les détenus :

C'est par le biais de ce support que les seules informations de l'extérieur peuvent entrer en prison et leur faire partager un peu de la vie du dehors. Leur seul moyen de s'exprimer légalement par écrit (la correspondance est autorisée par l'administration pénitentiaire, sauf cas exceptionnels, pour des raisons de sécurité), même si ce n'est pas tout à fait librement, sur leur vie carcérale, sur ce qu'ils ressentent. Une salariée d'une association d'aide aux

³⁷⁰. Témoignage recueilli personnellement d'un détenu dans une lettre non datée (date possible : mai 2011) concernant du papier parfumé d'Arménie.

femmes sortant de prison témoigne de l'importance que revêt la correspondance pour les détenus :

Le courrier, c'est une bouée de sauvetage, c'est un des seuls liens qu'il reste avec l'extérieur. Il y a des détenus qui s'écrivent à eux-mêmes, pour recevoir des lettres. C'est pour dire l'importance que ça peut avoir de recevoir du courrier, y compris par rapport au surveillant, y compris par rapport aux autres détenus, etc. Et entre codétenus. Le courrier, c'est avoir un lien avec l'extérieur, mais c'est aussi montrer qu'on n'est pas tout seul par rapport aux gens qui sont autour, détenus et surveillants. Et ça tape un peu sur le ciboulot, et quelque part, on fait un peu tout et n'importe quoi pour améliorer les conditions de vie³⁷¹.

C'est un support de communication permis mais soumis à une réglementation stricte. Les interactions accessibles par ce biais s'en ressentent, puisque l'intimité ne peut avoir sa place à cause de la censure. Elles sont, malgré cela, bénéfiques aux détenus qui attendent avec impatience leur courrier afin de reprendre contact avec leurs proches.

***Raisons de ce choix :**

Le courrier est décrit par les détenus comme une « petite évasion »³⁷² mais il est aussi un lien phatique entre les détenus et leurs proches, un moyen de ressentir la présence de l'autre, de savoir, pour les détenus, qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils sont soutenus. C'est l'« attestation d'une présence »³⁷³. Contrairement au parler, il est nécessaire de savoir écrire et lire, ou d'avoir un compagnon de cellule en qui avoir confiance pour le faire à sa place. Les lettres peuvent parvenir plus régulièrement que ne sont organisés les parloirs, et les visiteurs n'ont pas autant de contraintes, que ce soient celles du voyage pour parvenir jusqu'à la prison que celle d'affronter la froideur du milieu carcéral. De plus, le courrier permet de réfléchir avant d'écrire, ce qui empêche de se laisser guider uniquement par ses émotions et ainsi créer des conflits. Les lettres ne sont pas non plus limitées en quantité, même s'il faut avoir pour cela les enveloppes et les timbres, ce qui permet de partager bien plus de choses avec l'autre lors des trente minutes du parloir. Les lettres peuvent se conserver, si elles ne sont pas volées ou détruites par les autres détenus ou l'administration pénitentiaire, et donc être relues à l'infini. Le « voyage » est accessible à tout moment. Ce sont des « mots de liberté, de soutien et de lien social » qui sont introduits en cellule³⁷⁴, pour le plus grand bonheur – même s'il est éphémère face aux conditions d'incarcération – des détenus.

Les lettres montrent aux détenus combien on ne les oublie pas et combien on continue de faire attention à eux. Le contenu, sans tomber dans la banalité si possible, sera composé des questions qui paraissent sans importance dans une autre situation. Les formules de politesse et les demandes concernant la santé, le moral, les activités sont cruciales. Elles témoignent de l'intérêt porté. Le contenu évoque donc surtout les conditions matérielles et la

³⁷¹. Gilles CHANTRAINE, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Partage du Savoir », 2004, p. 235.

³⁷². IDEM, p. 233.

³⁷³. Jean-Luc POUETO, « Vivre en marge de l'écriture : l'exemple des Manouches de Pau » in *Propriétés de l'écriture, Actes du colloque de l'Université de Pau des 13, 14 et 15 novembre 1997*, Presses Universitaires de Pau, 1998, p.30.

³⁷⁴. *Ibidem*.

gestion du quotidien. Pour une certaine continuité dans la correspondance, chacun doit à son tour poser des questions concernant son destinataire. Cela appelle une réponse. Elles font souvent référence au passé de manière nostalgique et elles essaient d'envisager un futur positif. Les lettres maintiennent ce lien jusqu'à la sortie. Les événements racontés par les proches du détenu permettent de lui faire retrouver un milieu désiré, afin de ne pas l'oublier et de se reforcer un espoir en l'avenir³⁷⁵.

***Fonctionnement :**

Le support du papier est ici d'une taille relativement suffisante pour pouvoir écrire sans trop se retenir, à condition de pouvoir en acheter ou de s'en faire envoyer. Pour écrire aux détenus, il faut connaître le numéro d'écrou et l'adresse exacte de la maison d'arrêt. L'enveloppe doit contenir une autre enveloppe timbrée pour recevoir la réponse du détenu. Contrairement au parloir, il n'est pas utile de demander l'autorisation du tribunal ou de l'administration pénitentiaire pour écrire à un détenu. Cela facilite les démarches, raison pour laquelle le courrier est souvent préféré au parloir. Reste l'« obligation³⁷⁶ » d'écrire en français – ce qui pose problème aux détenus étrangers ne connaissant pas ou peu la langue française ou encore à leur famille et amis dans la même situation – et de ne parler ni de la prison du point de vue des surveillants ou des détenus en les nommant, ou de tout autre élément pouvant être jugé comme nuisible à la sécurité de l'établissement. Les surveillants relisent chaque courrier et la censure peut tomber à tout moment, des lettres ou des colis ne parviennent ainsi pas toujours jusqu'aux destinataires.

Le contenu est contraint par l'administration pénitentiaire, par la censure, mais aussi par les détenus eux-mêmes, qui s'autocensurent, sachant qu'ils sont lus par la suite. Ils se retiennent donc d'écrire des choses trop intimes. Du côté des contraintes, l'envoi est régulièrement possible, même si les délais peuvent être longs, à cause de cette même censure. La signature est obligatoire, sous peine du refus de l'envoi du courrier, il est donc impossible pour les détenus de vouloir cacher son identité au destinataire. Toutes ces contraintes font la différence avec une correspondance que des personnes libres échangent, à chaque étape du déroulement du processus : du choix du papier, à la configuration de l'enveloppe (l'adresse de l'expéditeur contient le numéro d'écrou ainsi que le nom de la prison et sa boîte postale, ce qui l'identifie comme détenu et non comme simple correspondant standard), jusqu'au fait de la laisser ouverte pour une lecture de l'administration pénitentiaire, en passant par la constitution même du courrier pour finir par son envoi (ce n'est pas l'expéditeur qui l'envoie et il ne peut pas choisir quand le courrier sera posté).

Ce papier obtient son statut de correspondance uniquement dans ces conditions de fonctionnement.

³⁷⁵. Philippe ARTIERES et Jean-François LAE, *Lettres perdues : Écriture, amour et solitude, XIXe et XXe s*, France, Hachette Littératures, 2003, p. 44-45.

³⁷⁶. Les détenus et leur famille peuvent écrire en langue étrangère si les surveillants ont un traducteur pour cette langue, puisque le contenu de tout courrier doit pouvoir leur être accessible. À ce sujet, cf. Direction de l'administration pénitentiaire, *Actes des Rencontres nationales sur la lecture en prison 27-28 novembre 1995*, Paris, éditions Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1997. Cet ouvrage évoque notamment la circulaire AP84-87 GI du 24 octobre 1984 sur la traduction des courriers écrits en langue étrangère. Celle-ci est instaurée par une procédure et des modalités de contrôle, applicables également aux publications (p.18).

***Règles d'inscriptions et organisation spatiale :**

Les règles d'inscription se trouvent principalement au niveau du contenu de ce support : l'enveloppe contenant ce courrier est l'élément essentiel à prendre en compte lors de la rédaction d'une lettre personnelle. En effet, le destinataire doit être clairement défini, avec son nom, son prénom et son adresse et l'expéditeur doit être mentionné intégralement, numéro d'écrou et adresse complète de la prison compris. Pour le contenu, le courrier doit respecter les règles citées plus haut, celles liées à la sécurité de l'établissement et à la langue française. Il doit être lisible, tant d'un point de vue d'écriture que par son accès (enveloppe ouverte avant l'expédition). Pour ce type de support et cette utilisation particulière, les règles à respecter sont dans les deux sens : en effet, les proches écrivant à des détenus ont ainsi un code à suivre. Comme nous l'avons déjà mentionné, ils ne doivent pas oublier de reporter le numéro d'écrou du détenu et la mention de leur identité en tant qu'expéditeur sur l'enveloppe. Le contenu peut aussi être censuré, si la sécurité de l'établissement, du détenu ou d'un membre du personnel semble compromise. Pour les deux interlocuteurs de ce courrier, le contenu de la lettre en lui-même n'est pas soumis à d'autres règles : pas de lignes à sauter à des endroits spécifiques ni de mention de politesse particulière n'est obligatoire, comme pour le courrier administratif. Enfin, la forme de l'écriture n'est pas non plus soumise à restriction : pas d'encre particulière à utiliser, il suffit que le texte soit lisible sur un support adapté. Le papier peut alors être de n'importe quelle couleur, format (du moment qu'il rentre dans une enveloppe quelconque) et qualité.

Le papier, outre son utilisation administrative et postale, peut aussi être le support d'une communication écrite ou artistique par le biais d'ateliers mis en place par les associations culturelles.

II.1.3. Contexte d'ateliers : choix de supports variables proposés et leurs conditions d'existence carcérale.

Les ateliers culturels sont une source de communication non négligeable, même si peu de détenus y ont accès. Nombre d'entre eux utilisent le papier comme support, étant un matériel facile à se procurer pour les intervenants, par rapport à d'autres plus complexes et plus coûteux. Ce papier est alors employé ici d'une manière spécifique et nous allons voir en quoi elle diffère des utilisations étudiées précédemment.

***Caractéristiques spécifiques du papier dans ce contexte :**

Que ce soit pour de l'écriture artistique ou des œuvres d'art, le type de papier peut être variable : canson, morceaux de revues et de magazines, feuilles de tout format (et pas seulement du A4), etc. Fourni par les intervenants, qu'ils soient bénévoles ou rémunérés, le papier est ici accessible en quantité raisonnable pour une activité artistique, en fonction du nombre de détenus présents. Selon l'atelier, le papier sera d'un type spécifique : des feuilles blanches pour l'écriture, le plus souvent ; des papiers colorés et plus épais pouvant recevoir de la peinture ; des tissus originaux pour des œuvres décoratives recevant un travail manuel de la part des détenus, etc.

***Rôle pour les détenus :**

Ce support sert, ici, d'exutoire pour les émotions des détenus : tout ce que ressentent les détenus peut être transcrit ou dessiné sur ce papier, du moment que cela respecte les consignes données. Les ateliers s'étalant en général sur quelques séances, les détenus peuvent, selon leur humeur, créer différentes œuvres, utiliser éventuellement différents types de papiers et manifester ainsi leur volonté ou non de partager leurs émotions. Il est possible ainsi de rencontrer des détenus qui parlent peu et écrivent ou dessinent beaucoup pendant la séance, pendant que d'autres préféreront parler avec l'intervenant pour être guidé sur ce qu'ils peuvent faire, sur comment utiliser le papier, sur la manière la plus adéquate pour traiter de tel sujet qui leur tiennent à cœur. Le papier prend ici la valeur, le statut de support matériel en fonction des conditions carcérales qui définissent son emploi et sa fonction cathartique. Sans ces conditions, le papier est un support standard, alors qu'ici, son importance est d'envergure : les détenus qui y ont accès lors des ateliers sont soulagés de certaines émotions trop fortes grâce à lui.

***Raisons de ce choix :**

Ce support de communication est choisi dans ce contexte par les détenus tout d'abord parce qu'il est lié à un atelier. C'est une activité souvent désirée par les détenus parce qu'elle leur permet de sortir de leur cellule, de penser à autre chose, tout en évacuant les émotions par le support qu'elle leur met à disposition. L'utilisation qui est faite de ce papier est relativement libre, ce qui le rend attractif. En effet, les détenus savent qu'ils pourront s'épancher et même si la présence des autres détenus et d'un intervenant ne leur laisse pas un degré d'intimité très élevé, ils peuvent partager ce qu'ils ressentent sans se faire censurer, à moins d'une publication. De plus, ce genre d'activité révèle parfois une passion artistique ou donne l'occasion d'apprendre un métier qui pourra être utile à la sortie.

***Fonctionnement :**

Ces activités sont mises en place dans le cadre de la réinsertion des détenus, en les occupant d'une manière ludique. Nous allons donc évoquer la mise en place de ces activités et leur contenu avant d'évoquer le support du papier qui est utilisé pour celles-ci, afin de comprendre dans quel contexte celui-ci sert de support de communication.

Les principes de l'action culturelle en milieu pénitentiaire sont définis par un premier protocole d'accord entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice du 25 janvier 1986. Il fut renouvelé par le second protocole d'accord Culture/Justice du 15 janvier 1990.

Un des objectifs prioritaires de ce partenariat est de faciliter l'accès à l'art et à la culture³⁷⁷ des personnes placées sous main de justice, d'améliorer les conditions matérielles de

³⁷⁷. L'accès à la culture sous toutes ses formes se fait notamment par l'intermédiaire de la bibliothèque. Cf. Pierre GRAVIER, *Les bibliothèques en prison et le service public de la lecture*, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Diplôme de conservateur des bibliothèques, Mémoire d'étude, 2009, p. 36 :

Au-delà de sa fonction d'accueil en vue de la lecture, la bibliothèque peut devenir lieu d'accueil pour la culture sous toutes ses formes : cela ne signifie pas que la bibliothèque accueille

*diffusion du livre et des disciplines artistiques en recourant à des artistes confirmés et à des professionnels du champ culturel*³⁷⁸.

La circulaire du 30 mars 1995 évoque l'élaboration des programmes culturels pour les détenus, ces derniers étant soumis aux mêmes droits d'auteur et d'image que les personnes libres. Elle affirme aussi la nécessité de sensibiliser à ces activités les membres du personnel pénitentiaire lors de leur formation³⁷⁹.

Ces projets, qui sont l'occasion d'une meilleure prise en compte de l'individualisation de l'exécution des peines, permettent à ces individus, souvent en échec scolaire et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, de commencer un itinéraire de formation.

Si la précarité sociale de cette population ne constitue en rien un frein au développement de pratiques artistiques, le montage de ces actions doit être réalisé avec une grande rigueur : en effet c'est l'appréciation juste des contraintes, plus particulièrement en milieu fermé, qui détermine la définition de mesures appropriées.

*Ainsi, cette circulaire énonce les conditions à partir desquelles ces projets ou programmes sont élaborés car ils ne se conçoivent pas de la même manière, en milieu ouvert ou en prison, selon qu'ils s'adressent à un condamné exécutant un travail d'intérêt général, une peine d'emprisonnement de courte durée ou une peine de réclusion criminelle, assortie d'une longue période de sûreté*³⁸⁰.

Ainsi, les ateliers artistiques comportent toute activité artistique telle que la photographie, la sculpture, le design, la peinture, etc. Elles peuvent se présenter sous différentes formes : des rencontres, des expositions, des ateliers³⁸¹...

Les partenaires qui organisent ces ateliers avec le SPIP peuvent être :

-la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui agit pour la diffusion, qui soutient la création et la formation des détenus.

-les professeurs et les étudiants d'écoles d'art qui peuvent être les intervenants.

-les centres d'art, les artothèques³⁸² et les musées qui favorisent l'accès à la culture, à la création contemporaine ainsi que leur diffusion, aux prêts d'œuvres si nécessaire.

physiquement toutes ces activités. Mais elle en est au minimum le relais par le biais des informations qu'elle diffuse. C'est donc étrangement dans le lieu le plus fermé qui soit que les bibliothèques réussissent à s'ouvrir sur toutes les formes d'expression culturelle, ouverture qu'elles peinent parfois à réaliser dans les bibliothèques de la société en général.

³⁷⁸. *Les actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire : guide pratique*, Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 2004, p. 9.

³⁷⁹. IDEM, p. 11.

³⁸⁰. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Circ30_03_95.pdf [consulté le 07.04.2015], PDF p. 2. Cf. p. 3 pour la procédure à suivre et p. 6 et 7 pour la réglementation et la formation du personnel pénitentiaire.

³⁸¹. *Les actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire : guide pratique*, op. cit., p. 49.

³⁸². Une artothèque est un organisme de « prêt d'œuvres d'art ou de reproductions » (Cf. <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/artotheque>, [consulté le 07.04.2015] :

Les missions assignées aux artothèques sont alors triples : il s'agit de diffuser l'art contemporain auprès du public, d'aider la création par les acquisitions nécessaires à la constitution d'un fonds et d'exercer un rôle d'animation autour de l'art contemporain. Ces missions supposent que le fonds constitué pour l'artothèque s'appuie sur les grands mouvements d'art contemporain, et

-le FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) qui peut présenter une « collection représentative des tendances de l'art contemporain »³⁸³.

Des ateliers socioculturels sont censés être mis en place afin de réinsérer les détenus. Ceux-ci doivent être adaptés à l'« âge », les « capacités », le « handicap » et la « personnalité » des divers détenus. Ils facilitent la réinsertion grâce aux connaissances que les détenus en retirent, à leurs aptitudes et leurs moyens d'expression qui se voient développer. Certaines activités sont à l'échelle régionale (les divers ateliers avec des intervenants de la région), d'autres sont nationales, comme la fête de la musique pendant laquelle un groupe de musiciens est invité à jouer en détention. Peu d'établissements peuvent offrir un choix important d'activités, dus aux financements qui manquent et à l'obsession sécuritaire de l'administration pénitentiaire. Les activités sont en effet une contrainte pour les surveillants qui doivent gérer les mouvements de plusieurs détenus en même temps, en plus des divers autres sorties (promenade, infirmerie, parloirs, douches, etc.). Les maisons d'arrêt sont les plus privées d'activités variées face au nombre de détenus et au manque de place. De plus, les activités sont accessibles aux quelques détenus privilégiés choisis par le chef d'établissement et le SPIP en guise de récompense pour leur bon comportement, et non aux personnes handicapées, faute de pouvoir adapter les ateliers pour eux, ni aux détenus travailleurs, qui n'ont pas le temps (contraintes d'horaires)³⁸⁴.

Le planning culturel est effectué par le SPIP, qui doit être validé par le chef d'établissement. Avec l'aide des « services compétents de l'État et des collectivités territoriales », il met en place certains projets proposés par des organismes culturels. Ces ateliers peuvent être animés également par des détenus, ou ceux-ci peuvent parfois aider dans leur préparation, mais dans la réalité, peu de détenus ont la possibilité de le faire. Depuis la loi pénitentiaire de 2009, ils sont censés être consultés pour les choix de ceux-ci, mais encore une fois, peu d'établissements respectent cette volonté, notamment les maisons d'arrêt, dont la surpopulation carcérale rend impossible un tel procédé³⁸⁵.

Le SPIP cherche donc des intervenants culturels extérieurs, bénévoles ou salariés, qui font le plus souvent partie d'associations nationales d'animation carcérale, comme :

L'ANPV (Association nationale des visiteurs de prison), le CLIP (Club informatique pénitentiaire), le FARAPEJ (Fédération des associations réflexion action prison justice), le GENEPI (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées), la Croix-Rouge française, le Secours catholique et l'UFRAMA (Union nationale des

plus particulièrement sur les supports du multiple, c'est à dire d'originaux tirés en plusieurs exemplaires (estampes et photographies principalement). Le principe de l'artothèque a ceci de particulier qu'il repose sur une structure originale, à mi-chemin entre le musée et la bibliothèque. Au même titre qu'un musée ou un centre d'art, l'artothèque réunit des œuvres afin de constituer un fonds artistique de qualité. Celui-ci n'est cependant pas destiné à être exposé intégralement aux regards de tous, puisque chacun est incité à disperser les œuvres par le biais de l'emprunt, selon des modalités semblables à celles qui régissent le prêt de livres en bibliothèque. L'artothèque n'a donc aucune mission de conservation patrimoniale, la circulation des œuvres entraînant nécessairement une certaine usure.

³⁸³. Les actions culturelles et artistiques en milieu pénitentiaire : guide pratique, op. cit., p. 50-51.

³⁸⁴. Observatoire international des prisons, *Le guide du prisonnier*, Paris, éditions La découverte, coll. « Guide », 2012, p. 164.

³⁸⁵. IDEM, p. 166.

fédérations régionales des maisons d'accueil des familles et proches des personnes incarcérées)³⁸⁶.

L'information de ces ateliers est véhiculée par le canal interne ou par un affichage, principalement. Pour accéder à ces activités, les détenus en font la demande au SPIP, soit par un courrier simple soit par le biais du formulaire mis en circulation à cet effet. Le chef d'établissement et le SPIP effectuent ensemble la sélection des détenus autorisés à participer.

Les ateliers mis en place en prison sont introduits, pour les intervenants, par l'apprentissage et le respect des règles de l'administration pénitentiaire et/ou du Service d'Insertion et de Probation. Dans cette liste, sont exclus les détenus sanctionnés pour une faute disciplinaire (un mois maximum de refus d'accès aux ateliers), à ceux en isolement et ceux qui pourraient nuire à la sécurité des personnes présentes. Les détenus isolés doivent avoir accès à des activités particulières, mais ce n'est souvent pas le cas, faute de moyens et de place. Il arrive que des ateliers soient communs aux détenus hommes et femmes³⁸⁷.

Elles nous sont explicitées dans la bande dessinée *En chienneté*³⁸⁸, réalisée à la suite d'un atelier dessin dans un quartier de mineurs :

« Règle n°1 : Ne pas demander au détenu la raison de son incarcération »

« Règle n°2 : Ne rien donner aux détenus »

« Règle n°3 : Ne rien recevoir de la part du détenu »

« Règle n°4 : Ne pas exposer ses opinions politiques »

« Règle n°5 : Ne pas exposer ses opinions religieuses »

« Règle n°6 : Ne pas juger le détenu »³⁸⁹.

Ces règles seront sans cesse enfreintes par les détenus, notamment s'il s'agit de mineurs, afin de connaître les limites de l'intervenant, ce qui correspond à la manière d'agir d'un enfant qui se retrouve face à un adulte (école, baby-sitter...).

En effet, dans cette bande dessinée, l'auteur nous dit que les détenus ont tenté d'obtenir un avis sur leur jugement, sur une personne faisant partie de l'établissement pénitentiaire, de faire sortir un courrier, d'impliquer l'intervenant dans son jugement...

L'intervenant dessinateur nous explique qu'il n'est pas évident de parvenir à insérer un « climat de confiance, de convivialité et d'échange »³⁹⁰ tout en respectant ces règles.

³⁸⁶. IDEM, p. 166-167.

³⁸⁷. IDEM, p. 165.

³⁸⁸. BAST, *En chienneté : tentative d'évasion artistique en milieu carcéral*, Antony, éditions La Boîte à bulles, coll. Contre cœur, 2013.

³⁸⁹. IDEM, p. 28-29. Cf. aussi le témoignage d'un enseignant sur le déroulement d'un cours et sur les règles à respecter in Nina LAURENT, *Du refus au désir de vivre ensemble en prison : approche ethnométhodologique d'un groupe de détenus dans un cours de philosophie*, Paris, Les éditions du Labo EMC, 2004, p. 77 à 125.

³⁹⁰. BAST, *op. cit.*, p. 30.

De même, les conditions matérielles pour ces activités ne sont pas toujours idéales, ou peuvent être détournées pour d'autres divertissements, tels qu'arroser ses codétenus, regarder le spectacle qui se déroule devant les vitres, quand il y en a³⁹¹...

Le papier utilisé lors de cet atelier artistique était du simple papier blanc, sur lequel les détenus pouvaient montrer leur talent et apprendre à en développer un. Ce papier avait pour but d'être utilisé uniquement pour le dessin, mais parfois, des messages écrits accompagnaient ceux-ci. Il était un support pour l'imagination des détenus et de l'artiste intervenant, ce qui était dessiné révélait alors ce que les détenus avaient sur le cœur ou au cœur de leurs pensées. Il avait pour fonction de faire sortir tout ce que les détenus avaient besoin de communiquer pour se canaliser. Il a été, en plus de cela, un support pour la découverte de soi, parfois en réalisant ce qui sortait des mains et de l'esprit des détenus, parfois, grâce à l'apprentissage fourni par l'intervenant et aux efforts assidus de chacun afin de parvenir à une œuvre ou une qualité artistique désirée et souvent encore ignorée jusque-là.

Un atelier de rédaction de journal peut être mis en place, par exemple, géré par les détenus. Ils conçoivent le contenu comme la mise en page. Avec la censure du chef d'établissement, ces journaux écrits dans un langage très « politiquement correct », sont diffusés pour tous les détenus et pour tous leurs proches, parfois. Ils contiennent différentes choses : des éléments pratiques pour la vie en détention, des informations concernant les événements à venir (ateliers, etc.), des actualités externes à la prison, des moments de réflexion et d'expression plus ou moins libre sur les conditions de détention, des poèmes³⁹²...

Cette activité utilise donc du papier spécifique aux journaux pour transmettre différentes formes d'écriture et d'art (dessins, caricatures, etc.). Il a pour fonction de recueillir des informations sur la prison utiles pour les détenus et éventuellement leurs proches, mais aussi de divertir et de changer les idées des détenus qui souffrent du milieu carcéral. Ce support canalise les émotions des détenus et leur laisse un espace de semi-liberté d'expression.

Des ateliers d'art postal ont aussi été mis en place parfois, ce qui permettait aux détenus d'utiliser leur talent de compositeurs. En effet, ils devaient rechercher différentes images qui leur plaisaient dans différentes revues mises à la disposition de l'intervenant, les découper et les coller sur papier (cartonné ou plus épais que celui de la correspondance habituelle) pour composer une sorte de tableau à envoyer. Les différents papiers employés pour cet atelier ont autorisé les détenus à laisser libre cours à leur imagination. Chaque atelier d'art postal a un thème particulier (« la ville », etc.). Le message transmis par chaque carte réalisée n'avait pas forcément de destinataire précis, mais chacune était le reflet des pensées de son créateur. Ces supports avaient donc pour fonction, comme pour le journal, de canaliseur.

Enfin, les contraintes sont aussi d'ordre temporel, puisque les séances sont limitées en quantité et en temps à chaque fois. Matériellement, le papier n'est pas non plus illimité, un certain budget étant mis à disposition de l'intervenant, ne pouvant être dépassé.

***Règles d'inscriptions et organisation spatiale :**

Le support du papier est ici beaucoup moins contraignant en termes de présentation, puisqu'il est utilisé pour de l'art. Il n'est pas utilisé de la même manière pour chacune de ses

³⁹¹. IDEM, p. 31-32.

³⁹². Observatoire international des prisons, *op. cit.*, p. 168.

utilisations et n'a pas forcément le même format en fonction des besoins. Les contenus de ces activités varient selon la motivation des détenus et selon le matériel autorisé à entrer en prison. Si ces contenus ont été évoqués ici, c'est parce qu'ils influencent le choix du papier. En effet, si l'activité est artistique, il est préférable d'utiliser un support plus solide, tel que du papieranson voire du papier cartonné, afin de pouvoir recevoir de la peinture, des collages, etc. Mais l'inverse est vrai aussi, si le papier est choisi en premier, il influencera ensuite le contenu de celui-ci : sa qualité, son épaisseur, sa couleur, etc. seront des critères qui ne permettront pas tout type d'écriture ou d'art. En effet, un papier très fin sera plus apte à recevoir de l'écriture ou de petits dessins au crayon fin tandis qu'un papier de grand format aura plus tendance à être utilisé pour de grandes œuvres artistiques. De même, un papier de couleur foncée ne pourra que difficilement recevoir une écriture classique manuscrite ou typographique, il pourra en revanche laisser place à différentes formes d'art, comme une écriture blanche (correcteur), des collages, etc. Les règles d'inscription spatiale ne sont guère restreintes, seules les limites de la page choisie en imposeront. L'écriture seule aura tendance à n'être disposée qu'au centre de la page, tandis que les œuvres artistiques s'étendront au maximum.

L'identité de chaque détenu-auteur n'est pas mentionnée obligatoirement, que les œuvres soient publiées ou non, celui-ci ayant le choix de donner un nom d'emprunt, son prénom uniquement – le nom entier ne peut être indiqué dans le cas d'une publication afin de préserver la sécurité et le bon ordre – ou de rester complètement anonyme. Pour finir, le fait que ces œuvres peuvent ne pas être transmises à quelqu'un d'autre que l'intervenant ou entre détenus peut être à la fois considéré comme une contrainte et comme un bienfait. En effet, cela permet aux détenus de pouvoir se confier entièrement sans réel jugement (le type d'écriture est donc plus libre, plus personnel), mais ils ne peuvent pas non plus, lorsqu'il n'y a pas de publication, partager leurs œuvres et donc en être fiers. L'idée que ces écrits ou dessins puissent être lus ou vus par les surveillants est moins primordial ici, puisque les détenus apprennent des codes d'écriture comme celui de la poésie qui leur permet d'explicitier leurs émotions de manière à ce que seules les personnes y ayant accès puissent comprendre ou encore parce que, s'il n'y a pas de publication, la censure n'a pas vraiment lieu d'être. Les surveillants pourraient alors seulement émettre un jugement personnel sur ces œuvres.

Nous nous rendons donc compte que le type de papier influence le choix du contenu, et même si l'intervenant a choisi un thème de départ pour cet atelier, il doit s'adapter au contexte carcéral. Les détenus ont à disposition du papier qui leur fait accéder à une possibilité de s'exprimer plus librement, même si la censure sera présente s'il y a publication. Ils changent donc de modalité d'état, ils sont dans le /pouvoir faire/ même si un /devoir faire/ reste présent, puisqu'ils doivent rester corrects et respectueux, c'est-à-dire, éviter les insultes envers quiconque, même si ce sont des productions qui sont censées n'être destinées à personne. Grâce à ces ateliers, ils quittent l'état de /non pouvoir faire/ qui influençait même sur leur /vouloir faire/, le conditionnement comportemental carcéral étant très profond. Ils apprennent de nouveau à avoir des goûts personnels et une volonté de s'exprimer qui s'étaient plus ou moins enfouis au fond d'eux selon les détenus, depuis leur incarcération. Le type de communication et/ou d'écriture choisi est donc moins contraint que pour les courriers administratifs ou pour la correspondance postale.

Pour finir sur les différentes utilisations du papier comme support, nous allons désormais traiter le contexte privé de celui-ci, celui qui ne sera pas censuré, ce qui explique son choix de la part des détenus, même s'il implique des risques.

II.1.4. Contexte privé : choix de supports atypiques et non autorisés et leurs conditions d'existence carcérale.

Les contraintes carcérales sont telles que les détenus ont besoin de retrouver une intimité, notamment celle d'expression. Ils choisissent donc le support du papier pour communiquer avec les autres détenus de manière discrète et nous allons voir en quoi cette utilisation diffère des autres utilisations de ce support au sein même de la prison.

***Caractéristiques spécifiques du papier dans ce contexte :**

Pour cela, n'importe quel morceau de papier, d'enveloppe, d'emballage, un « papier de mégot » ou encore « un journal abandonné par une surveillante » suffira pour écrire quelques mots, en nombre restreint, pour être le moins repérable possible³⁹³.

Aussi, les prisonniers font de la bibliothèque un véritable poste avancé ; dans la marge des ouvrages, parfois au sein même du texte, ou caché dans les lettres imprimées, on s'échange des nouvelles³⁹⁴.

Ce support étant interdit dans cette utilisation, il doit être le plus discret possible et le plus souvent, il est constitué de ce que les détenus ont sous la main, répondant à un geste impulsif, un besoin fort de partager une émotion.

***Rôle pour les détenus :**

Les biftons constituent un espace dans lequel la communication est privilégiée entre les détenus, un support de communication intime, sauf si les surveillants les saisissent. Il a une valeur supérieure pour les détenus par rapport aux lettres officielles, puisque s'ils prennent le risque de faire passer un message ainsi, c'est que ce qui est dit est important et ne doit pas être su des surveillants, sous peine de se sentir humilié, gêné dans son intimité. Ce papier a une fonction de secret, il permet de créer un espace de liberté non autorisé aux détenus.

Dans ce continuum, le bifton apparaît comme un outil dans la gestion des conflits intra-muros ; envoyer un billet pour démentir une rumeur qui circule sur soi dans la prison ; écrire pour menacer aussi un homme qui, lui, a la chance d'être dehors³⁹⁵.

Il peut être aussi une revendication du système par rapport à l'administration pénitentiaire, en refusant d'utiliser les supports et moyens standards de communication.

***Raisons de ce choix :**

Les détenus recherchent une intimité qu'ils ont perdue avec l'incarcération. Comme il n'est pas possible de s'exprimer librement sans aucune censure, les détenus choisiront des moyens plus discrets et non autorisés par l'administration pénitentiaire : les biftons (ou parfois

³⁹³. Philippe ARTIERES et Jean-François LAE, *op. cit.*, p. 177.

³⁹⁴. IDEM, p. 175-176.

³⁹⁵. IDEM, p. 184.

aussi, la correspondance, mais transmise par le biais du parloir, de manière illégale). Ce sont donc les contraintes carcérales qui ont influencé le choix de ce support de communication.

Selon Philippe Artières et Jean-François Laé³⁹⁶, c'est l'isolement qui pousse les détenus à investir de nouveaux supports d'écriture, à créer de nouvelles techniques pour communiquer entre eux :

À haute voix, à l'aide d'un langage crypté ou par écrit, les détenus brisent leur isolement. Dans la marge des écrits autorisés ou encouragés, est ainsi produit un ensemble de pratiques infimes d'écriture : palimpsestes, graffitis, biftons.

Les détenus veulent parfois communiquer des choses dont ils ont honte ou révélant des sentiments que les surveillants ne devraient pas connaître, selon les détenus, à cause des répercussions qu'ils pourraient avoir. En effet, les détenus ont parfois besoin de se confier par rapport à des propos émis à leur sujet au sein de la prison, ou désirent juste s'épancher sans qu'on les considère comme dépressifs et suicidaires et pour cela, il n'y a que le bifton, puisque même des propos oraux peuvent être écoutés.

***Fonctionnement :**

Comme ce n'est pas autorisé, en écrire oblige les détenus à faire preuve de prudence, d'où un certain sentiment de peur et d'adrénaline au moment de le concevoir et de le transmettre. Il faut que le support soit à peine visible, pour être le moins repérable possible. Utiliser une telle méthode pour un message personnel qui pourrait être transmis par le biais d'une lettre puisqu'il n'y a pas là d'intimité, est absurde, le risque étant trop grand et pour rien. Les sujets tourneront donc autour d'éléments intimes, de pensées inavouables, d'une demande particulière, etc. Les détenus choisiront un type de papier selon ce qu'ils auront sous la main et le format dépendra de ce qu'il y a à dire. Si quelques mots suffisent, n'importe quel morceau de papier déchiré pourra suffire, mais si c'est un acte de partage important comme lors de l'écriture d'un journal intime, les détenus trouveront des méthodes pour détourner des supports de communication existant au sein de la détention. Si le contenu du message que les détenus cherchent à transmettre conditionne le choix du support, il en est de même pour la constitution du contenu, en fonction du support que l'on peut avoir.

La règle est de détruire le billet une fois lu³⁹⁷.

Il arrive souvent que les biftons soient l'occasion de se confier personnellement, de raconter un peu son histoire, afin de « se situer dans une brève histoire », de se « confess[er] » et de « sécher ses larmes », c'est pourquoi il est essentiel qu'il n'en reste pas de trace après la lecture.

Enfin, la transmission du message est beaucoup plus contraignante avec les biftons, puisqu'il faut envisager un moyen pour qu'ils n'aillent qu'entre les mains du destinataire et sans que personne ne s'en aperçoive. Ainsi, c'est le contexte de production et de transmission qui est complètement régi par le contexte carcéral.

³⁹⁶. IDEM, p. 175.

³⁹⁷. IDEM, p. 177.

Ces biftons une fois rédigés sont transmis à leur destinataire ; ils peuvent être donnés de la main à la main ; lors de la promenade, on laisse tomber le billet derrière soi ; à la destinataire de le récupérer sans être vue. Mais cette pratique est risquée, on préfère bien souvent celle de la cachette ; suivant les cas, c'est sous le pied d'un banc, à la lingerie [...]. Cette technique exige une première opération : indiquer à la destinataire le lieu où le billet sera mis³⁹⁸.

Il est aussi parfois transmis à des détenues « très obéissantes et créditées de naïveté », comme celle qui s'occupe de servir les repas, ayant souvent un peu plus de liberté que les autres. Elles savent qui a besoin de transmettre un message et en passant, récupèrent le papier sous la porte de la cellule, en échange d'une contribution qui peut être variée (cigarette, tablette de chocolat...).

***Règles d'inscriptions et organisation spatiale :**

La surface d'inscription étant toujours restreinte (limites du support proches les unes des autres), il faut aller au plus court ou au plus direct, choisir les mots qui conviendront le mieux pour que le message soit le plus clair possible et ne laisser aucune trace de sa véritable identité, tout en faisant en sorte que le destinataire comprenne de qui il s'agit (le choix du type d'écriture dépend de ces limites). Seuls ces petits papiers, ces biftons, ont de telles règles d'inscription au sein de la détention : en effet, la correspondance postale est moins contraignante en termes de place, mais le contenu n'est pas intime ; quant aux ateliers d'écriture et artistiques, l'écriture est libre, mais le choix est alors de ne partager que ses textes et dessins, et pas forcément ce que cela exprime, ses pensées les plus intimes. Donc, en prison, plus le support est petit ou risqué, plus il offre un contenu relevant de l'intime et celui-ci investit alors toute la place qui lui est destinée par le détenu.

Les biftons permettent la création d'un « langage superficiel » où l'expérience seule permet de comprendre le message³⁹⁹. Les surveillants peuvent ne pas comprendre qui sont les personnes concernées ni forcément ce dont il est question, ce qui est arrangeant s'ils viennent à tomber dessus, les sanctions ne pouvant pas toujours être prises. Il n'y a que les biftons qui utilisent le support du papier avec un type de code particulier, ce qui les différencie des autres moyens de communication utilisant le même support. Si ce code est utile ici, c'est parce que les conditions l'exigent : aucun détenu ne peut tenir psychologiquement sans se confier d'une manière ou d'une autre et cette intimité est bien souvent considérée comme une faiblesse de la part des détenus si les surveillants viennent à la partager, si elle est épiée et contrôlée.

Notre hypothèse concernant l'influence des contraintes carcérales sur le choix du support de communication et sur son contenu peut être démontrée par le fait suivant concernant les biftons : alors qu'ils sont conçus pour être partagés entre détenus, ils suivent au moins une règle d'inscription exigée par l'administration pénitentiaire qui est la communication en français⁴⁰⁰. Il faut préciser ici que nous n'avons pas assez de données pour le confirmer avec certitude, mais les quelques exemples que nous avons semblent le confirmer grâce à un point essentiel qui est que les détenus qui s'écrivent entre eux ne se connaissent

³⁹⁸. *Ibidem.*

³⁹⁹. IDEM, p. 187.

⁴⁰⁰. Cf. dans la troisième partie nos exemples de biftons.

pas toujours lors du premier échange intime, d'où l'utilisation d'une langue commune qui doit être pratiquée, mais si elle n'est pas très maîtrisée, par l'ensemble des détenus, à cause de ces contraintes carcérales.

Nous avons étudié le support du papier et ses différentes utilisations qui, chacune, influe sur la forme et le contenu du support. Ce sont les contraintes carcérales qui impliquent, pour le détenu, la nécessité de faire un choix concernant le type de papier (ses limites) et l'utilisation même qu'il pourra en faire, comment il pourra en disposer spatialement et le type d'écriture qu'il pourra y inscrire. Désormais, nous allons nous concentrer sur d'autres types de supports, qui, pour les deux prochains cas, ne sont pas autorisés, voire punis et dangereux pour les détenus.

II.2. Le mur et la peau : deux supports et surfaces d'inscription originaux dans leur utilisation carcérale.

Pour continuer notre étude des supports de communication utilisés par les détenus, nous allons évoquer le mur, qui est un support extérieur aux détenus, comme le papier, puis nous continuerons sur la peau qui fait partie intégrante de ceux-ci. Ces deux supports d'écriture sont très utilisés en prison. Cette écriture, puisqu'elle n'est pas autorisée tout en étant visuellement très accessible, fonctionne différemment des pratiques scripturales plus courantes au sein de la prison. De plus, ces deux supports constituent un détournement de leur utilisation première : le mur en tant que protection vis-à-vis de l'extérieur par la création d'un habitat et la peau comme protection du corps. C'est ce détournement qui en fait des supports essentiels à la vie carcérale, les détenus pouvant, grâce à eux, canaliser leurs émotions et ne pas s'en prendre à autrui, sauf par graffiti interposés. Si nous les évoquons ici comme des supports de communication carcéraux, c'est parce que leur utilisation diffère de celle de la société, tant sur les plans de la forme et du contenu que dans leur mise en pratique. Nous allons donc étudier ce qui constitue ces différences.

***Fonctionnement sociétal :**

-Les murs :

Autrefois, dans la société libre, les murs intérieurs des maisons étaient intégralement ou en partie recouverts de peintures, de gravures et d'autres œuvres artistiques, alors qu'aujourd'hui, les murs investis par l'art sont principalement les murs extérieurs, ceux qui auront une valeur contestataire ou qui seront visibles pour démontrer des talents artistiques.

Ces messages ont différents buts :

- **Laisser une empreinte, une trace de sa présence :**

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴⁰¹

Cette peinture pariétale de la grotte d'El Castillo en Espagne daterait d'il y a 40 800 ans, selon de nouvelles méthodes d'analyses, et serait donc la plus ancienne peinture découverte en Europe. Elle semble n'obéir à aucune organisation spatiale particulière, à part, peut-être, le rapprochement des empreintes de mains des membres d'une même famille ou d'un même groupe. Le même type de représentation est visible à trois reprises, ce qui implique une volonté de partager un même acte pour trois personnes. Le mur était un support permettant de laisser la trace de son passage dans un habitat et il était conçu comme un support pouvant recevoir de la peinture.

- **Raconter une histoire, témoigner d'aventures vécues :**

Le plus souvent, les peintures rupestres montrent des scènes de chasses mais d'autres représentations ont existé, notamment celle de personnages et de leur histoire :

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴⁰²

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴⁰³

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur : Il s'agit ici d'une peinture murale de la tombe de Nakht (en Égypte antique), peinte lors de la XVIIIe dynastie (1552-1295 avant notre ère) à Thèbes⁴⁰⁴.

Ces trois scènes impliquent l'organisation de l'espace mural selon un parcours visuel lié aux pratiques usitées par chaque époque et culture. Les éléments figuratifs choisis sont des représentations symboliques connues des destinataires (chasse, agriculture, etc.).

- **Décorer les murs intérieurs en fonction de ses goûts ou de la mode d'une époque, tout en protégeant les murs intérieurs d'une maison :**

Nous pouvons ainsi constater différents styles qui se sont démarqués dans la Rome Antique :

⁴⁰¹. <http://referentiel.nouvelobs.com/file/3932196-neandertal-a-l-origine-des-plus-anciennes-peintures-rupestres.jpg> [consulté le 06.10.2014].

⁴⁰². http://www.larousse.fr/encyclopedie/data/images/1002159-Peinture_rupestre_de_la_grotte_de_Lascaux.jpg [consulté le 06.10.2014].

⁴⁰³. http://1.bp.blogspot.com/-IOee8gs19J8/TuipLHhcDxI/AAAAAAAAADtQ/4kSdsECwLnw/s320/peintures_rupestres_sahara_1.gif [consulté le 06.10.2014].

⁴⁰⁴. Alessia FASSONE et Enrico FERRARIS, *L'Égypte. L'Époque pharaonique*, traduit de l'italien par Claire Mulkai, Paris, Éditions Hazan, 2008, cité in <http://christianjouglaecrivain.hautefort.com/apps/search/?s=peintures+murales+antiquit%C3%A9> [consulté le 06.10.2014].

Il s'agit ici d'une fresque murale de la villa des Mystères de Pompéi, datant du milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. Elle relate l'expérience d' « un rituel d'initiation au culte du Dieu Dionysos » qui passe notamment par la lecture. Cet exemple appartient au **1^{er} style**⁴⁰⁵.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴⁰⁶

Le **2^{ème} style** est caractérisé par une influence des architectures théâtrales, des trompe-l'œil, des fresques avec des personnages quasiment grandeur nature et des natures mortes⁴⁰⁷.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴⁰⁸

Peinture du **3^{ème} style**, arborant de la végétation et une décoration sans profondeur⁴⁰⁹.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴¹⁰

Le **4^{ème} style** est caractérisé par la synthèse des styles précédents : il s'agira principalement alors de figures tracées à main levées, que ce soit des portraits, des animaux ou encore autour du thème de la nature⁴¹¹.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴¹²

Ces quatre styles organisaient l'espace différemment selon les éléments figuratifs qui le composaient : des personnages étaient insérés dans une histoire et avaient donc une place signifiante par rapport aux autres ; les éléments naturels faisaient partie d'un décor qui composait un tout, un visuel à prendre en compte dans son ensemble. La répartition sur les murs de ces œuvres était dépendante des styles : si certains se voulaient minimalistes et simples, ils n'occupaient qu'une place restreinte et discrète, tandis que ceux qui se voulaient plus imposants ou monumentaux, qui cherchaient à se montrer pour leurs techniques ou pour leurs motifs, occupaient une place prépondérante sur les murs d'une même pièce.

⁴⁰⁵. *Histoire de la peinture*, France, National Geographic, coll. Les Essentiels de National Geographic, 2007 (pour l'édition française), p. 67.

⁴⁰⁶. *Ibidem*.

⁴⁰⁷. <http://www.histoiredelantiquite.net/archeologie-romaine/la-peinture-murale-domestique-dans-la-rome-antique/> [consulté le 25.03.2015].

⁴⁰⁸. <http://www.histoiredelantiquite.net/wp-content/uploads/2012/02/Villa-Livia-Deuxi%C3%A8me-style.jpg> [consulté le 25.03.2015].

⁴⁰⁹. <http://utlpaimpol.over-blog.com/article-la-peinture-pompeienne-70648486.html> [consulté le 06.10.2014].

⁴¹⁰. <http://img.over-blog.com/300x271/3/86/33/89/adnot/3em-style.jpg> [consulté le 06.10.2014].

⁴¹¹. Geneviève REILLE-TAILLEFERT, *Conservation, restauration des peintures murales : de l'Antiquité à nos jours*, Paris, éditions Eyrolles, 2010, p. 85.

⁴¹². <http://1.bp.blogspot.com/-r1D9Hv0i608/UKuzDbuJIDI/AAAAAAAAADvg/sYCVzJuZgJE/s1600/4rthb.jpg> [consulté le 25.03.2015].

- **Raconter l'histoire du Christianisme :**

L'occupation de l'espace dépend des artistes, mais ces œuvres occupent principalement des édifices religieux, ce qui implique de grands murs à garnir. Dans l'œuvre qui suit, nous pouvons constater que tout l'espace mural est requis, et que celui-ci est partagé selon différents sous-espaces racontant diverses scènes qui interagissent toutes ensemble. Les éléments figuratifs réfèrent à des personnages de la Bible, ce qui correspond à l'histoire culturelle de l'édifice religieux dans lequel ils s'installent.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur⁴¹³
Le jugement dernier, Michel-Ange

Avec ce tableau, nous remarquons le réalisme qu'a voulu donner cet artiste aux personnages : précision des traits des visages (émotions et personnalité), impression de mouvement (plis des vêtements et leurs ombres).

- **Utiliser les murs extérieurs des villes (différents styles et techniques) à but décoratif, contestataire ou encore pour laisser une trace de soi :**

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴¹⁴

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴¹⁵

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴¹⁶

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur ⁴¹⁷

Nous avons ici des graffiti (dont des tags) et des œuvres diverses.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur
Cette œuvre reflète l'art moderne⁴¹⁸.

Document non libre de droits, non reproduit par respect de droit d'auteur
Cette œuvre a une vocation contestataire⁴¹⁹.

⁴¹³. <http://ekldata.com/9A4iY2NzqrII-sjbEoCO5yB9YHg.jpg> [consulté le 18.05.2015].

⁴¹⁴. <http://www.le-graffiti.com/photos/underpressure2008/6.jpg> [consulté le 18.05.2015].

⁴¹⁵. <http://www.le-graffiti.com/photos/underpressure2008/2.jpg> [consulté le 18.05.2015].

⁴¹⁶. <http://avignon.midiblogs.com/media/01/01/746163778.jpg> [consulté le 18.05.2015].

⁴¹⁷. http://jouercasinoenligne.biz/wp-content/uploads/2013/08/530832_295584047214231_1495734749_n-300x225.jpg [consulté le 18.05.2015].

⁴¹⁸. http://www.fatcap.org/uploads/sht/18966/bgp_2e1fff5e1473e1aee96815fdad30992f17af091e.jpg [consulté le 18.05.2015].

⁴¹⁹. <https://gsarabwaep.files.wordpress.com/2012/05/jai-pas-attendu-facebook-pour-c3a9crire-sur-un-mur.jpg?w=584&h=388> [consulté le 18.05.2015].

L'ensemble de ces dernières œuvres murales⁴²⁰ sont toutes relativement modernes (XXI^{ème} siècle) et ont tendance à occuper une place importante sur le mur, sauf dans le cas des tags, qui peuvent, s'ils sont peu nombreux, être à peine visibles. Ces derniers n'ont pour vocation principale que de laisser une empreinte personnelle témoignant du passage de son auteur. Les autres œuvres, quant à elles, ont des vocations plus artistiques, revendiquant bien souvent un style propre, reconnaissable avec ou sans signature. Ils sont composés de différents éléments figuratifs et/ou d'écriture. Lorsqu'il ne s'agit pas d'œuvres artistiques autorisées par la ville, ce sont bien souvent un moyen de montrer un mécontentement, une manière de contester l'ordre public, etc. Les tags (qui sont « une variété de graffiti⁴²¹ » correspondant à une répétition d'une même signature) ont la particularité de déformer les lettres pour les rendre illisibles pour les non habitués, ils les font devenir des images signifiantes non seulement dans la création même d'une œuvre mais aussi dans l'interaction de chacune d'entre elles au sein d'une même ville : c'est un véritable parcours urbain⁴²². Le choix des supports comme lieu d'inscription (murs divers, banquette de bus, table d'école, etc.) des tags en font une signature en déplacement (qui se doit d'être visible) et lorsque ces supports sont choisis comme tels, l'écriture prend alors la valeur de tag. Ce contexte spatial redéfinit l'écriture du tag comme une écriture qui « ne fixe pas ». Chaque espace nouvellement investi par un même tagueur remodelise sa signature et le tout a une cohérence spatiale que seuls les initiés peuvent saisir⁴²³.

Entre tous ces murs, il y a une différence au niveau du contexte spatial : certains murs sont à l'extérieur ou sur des murs intérieurs mais de bâtiments abandonnés, soit des murs à l'intérieur de lieux d'habitation. Ces deux catégories de supports muraux varient sur le plan de la structure : les premiers sont plus rugueux et offrent une surface d'inscription illégale, tandis que les seconds sont plus lisses et plus sécurisants pour les artistes, puisqu'ils peuvent être décorés à l'envi.

Si les premiers laissent place à des inscriptions rapides, à cause de l'illégalité de l'acte, ils ne peuvent faire apparaître des détails esthétiques et ne servent qu'à laisser des traces pour démontrer et revendiquer son passage. Seuls les festivals et les murs abandonnés font apparaître de vrais chefs d'œuvres, les artistes ayant plus le temps de créer et de laisser place à leur imagination et à leur créativité. La nuit peut aussi être favorable pour ce genre de productions, à condition d'être discret. Ces dernières ont souvent pour but de protester, de manifester, de revendiquer un point de vue. Ce support dans ce contexte précis a donc une fonction identitaire et/ou stylistique.

Les murs présentant des œuvres graphiques se trouvant à l'intérieur des habitats ont évolué au cours du temps : les anciennes peintures murales ont été remplacées majoritairement par des tableaux, les techniques ayant changé avec le temps. L'espace utilisé

⁴²⁰. D'autres exemples d'œuvres murales illégales sont mentionnées in : *Patrimoine, tags et graffs dans la ville. Actes des rencontres – Bordeaux, 12 et 13 juin 2003*, Bordeaux, Centre régional de documentation pédagogique d'Aquitaine, coll. « Renaissance des cités d'Europe », 2004. Cf. aussi celles vu du tram in : Jacqueline BILLIEZ, « Littérature de murailles urbaines : signes interdits vus du tram » in *Des écrits dans la ville. Sociolinguistique d'écrits urbains : l'exemple de Grenoble*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sémantiques », 1998, p. 99-164.

⁴²¹. Isabelle KLOCK-FONTANILLE, « Le tag, l'écriture réinventée ? » in Ivan DARRAULT-HARRIS et Jacques FONTANILLE, *Les âges de la vie*, p. 347-365, Presses Universitaires de France, 2008, p.347.

⁴²². Isabelle KLOCK-FONTANILLE, « Des supports pour écrire : d'Uruk à internet. », *op. cit.*, §51-55.

⁴²³. IDEM, §63-66.

sur le mur pour des œuvres artistiques s'est donc restreint : d'un pan de mur entier, nous sommes passés à des parties plus petites.

Le contexte spatial des murs définit les règles d'inscription de ce support, puisque la visibilité régulière ou non de cette surface d'inscription conditionne son contenu.

-La peau :

La peau est une surface d'inscription des événements vécus par une personne. Nous nous en servons comme tel dans la vie extérieure à la prison lorsque, faute de papier, nous notons sur notre main un élément à retenir (quelque chose à faire, des courses, un RDV, un numéro de téléphone, etc.). À l'heure actuelle, la décoration de sa peau par les tatouages est devenue une mode. Sans visée spécialement identitaire d'un point de vécu historique, cette utilisation de ce support démontre un goût pour l'art tégumentaire. Nous ne pouvons retracer d'historique du tatouage⁴²⁴ ici puisqu'il est né grâce aux personnes marginales et aux prisonniers, ce qui ne peut donc entrer en comparaison avec les tatouages en prison, puisqu'ils ne reflètent pas complètement une utilisation standard pour la société. De même, les automutilations ne comportent pas de relevé historique sur les manières de procéder et sur les individus qui ont pu les pratiquer.

Ces deux supports ont été détournés de leur utilisation principale en supports d'écriture par l'intermédiaire des pratiques marginales (tags et tatouages), qui ont été réutilisées différemment en prison.

***Manifestation générale des supports du mur et de la peau en prison :**

-Les murs :

En prison, ce sont les murs intérieurs qui sont occupés par des gravures et dessins (surtout autrefois) et des tags (principalement aujourd'hui) et ils le sont pour laisser la trace⁴²⁵ d'un passage et pour communiquer avec les détenus qui pourront y avoir accès par la suite. Cet investissement de l'espace s'explique par les contraintes carcérales et nous allons voir comment elles influencent et construisent ce support de communication.

-La peau :

En prison, la peau est un support utilisé pour les automutilations et les tatouages. Les premières sont très fréquentes et révèlent un problème de communication, puisque les détenus ne supportant pas les conditions carcérales ne peuvent soulager leur souffrance autrement. Les derniers se font de plus en plus rares dans les prisons françaises, alors qu'ils étaient très employés encore jusqu'au moment des guerres mondiales. La raison principale est qu'ils permettent trop de les identifier et de les catégoriser comme anciens détenus une

⁴²⁴. Un historique rapide des tatouages dans le monde est réalisé par : Marc-Alain DESCAMPS, *L'invention du corps*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Psychologie d'aujourd'hui », 1986, chap. 8 : « Le tatouage », p. 162-175.

⁴²⁵. Cf. à ce sujet : Paul RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points », série « Essais », 2000, chap. II « L'oubli et la persistance des traces », p. 554-574.

fois qu'ils sont sortis. Une autre raison, hygiénique cette fois-ci, est qu'ils sont facteurs de maladies importantes à cause de leur utilisation carcérale (encre faite avec des produits non conformes et dangereux pour la peau, matériel non stérilisé, etc.).

Ces deux supports sont utilisés en prison dans des contextes relativement privés : ceux de la cellule et de la solitude. Ces contextes impliquent des pratiques qui ne pourront être sanctionnées qu'une fois l'acte réalisé (au moins en partie), une mise en acte rapide mais au moins un minimum préparée (matériel nécessaire, choix du contenu, choix du moment le plus propice, choix de l'emplacement, etc.) et un résultat durable. Ces contextes de solitude (ou quasi solitude lorsqu'il y a des codétenus) sont aussi les raisons de l'emploi de ces supports : l'isolement carcéral, lorsque les contraintes de vie sont aussi imposantes que celles de l'enfermement et donc de la privation de liberté de mouvement, peut devenir insupportable pour l'esprit et le corps de tout être humain. En effet, l'esprit, s'il n'est pas concentré sur des activités diverses, ressassera les éléments négatifs du quotidien (comme dans la société extérieure) qui sont très nombreux en prison : la cause de l'incarcération, le manque de libertés (de mouvement mais aussi d'expression, de décision, etc.), la surpopulation, les problèmes divers tels que la malnutrition, la santé, les relations parfois conflictuelles avec les autres détenus, les surveillants et les proches, etc. Le corps, lui aussi, subit les conséquences de l'incarcération au quotidien (santé qui se détériore par les conditions de vie et d'hygiène, le vieillissement précoce, le manque de soins médicaux, l'espace restreint qui conditionne le corps à se plier, manque sexuel, etc.) et il peut alors chercher à reprendre le dessus lors des phases de solitude les plus pesantes, pour viser une amélioration, que ce soit sous la forme d'une plainte ou d'une réappropriation corporelle. Contrairement à la société libre de certaines peuplades, le tatouage en prison, n'est pas un rituel collectif pour adhérer à un groupe social et en faire pleinement partie, mais au contraire, il est un moyen de s'opposer face au groupe social (la société libre) en s'identifiant comme un détenu (tatouages spécifiques au « milieu »), tout en s'en écartant un peu (parcours personnel et nostalgie individuels)⁴²⁶.

II.2.1. Contexte cellulaire : choix du support mural non autorisé et ses conditions d'existence carcérale.

Les murs, en prison, hormis pour y accrocher différentes affiches et photos (qui représentent souvent, pour les hommes, des femmes dénudées), servent de support à une forme particulière d'écriture carcérale. Les graffiti en prison semblent être principalement une activité cellulaire, même si quelques-uns se retrouvent parfois dans les salles communes. Les premiers expriment une volonté identitaire, celle de laisser un peu de soi sur ces murs, d'imprimer une trace de son passage. Les derniers sont plus souvent des messages (insultes ou autres) destinés à d'autres détenus ou à des membres du système judiciaire responsable de l'incarcération du détenu-auteur. Nous allons donc étudier le fonctionnement de ce support au sein de la prison, ce qui constituera les différences essentielles d'utilisation et de composition vis-à-vis de son fonctionnement au sein de la société.

⁴²⁶. Patrick PY, « Des marques sur le corps : À lire ? À dire ? », disponible sur : http://www.psydire.com/FR/Div/20050708_ARTCHEOLOGIE_Des&001marques&001sur&001le&001corps_P&001Py&001Psychiatre.pdf [consulté le 07.03.2016], p. 6.